

## RAPPEL AUX FAMILLES EN CAS DE FERMETURE DE CLASSE (maternelle)

*Madame, Monsieur,*

*En application du protocole sanitaire en vigueur, lorsqu'une classe de maternelle est **fermée en raison d'un cas COVID-19 et qu'une date de réouverture est précisée (7 jours après l'envoi de l'information)**, l'enfant qui a été en contact avec un ou plusieurs cas positifs et par mesure de précaution, **doit rester isolé.***

*Les familles ont un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger les proches.*

*Il faut strictement veiller au respect des consignes sanitaires pendant la période d'isolement.*

*Votre enfant doit rester isolé **7 jours**. La réalisation d'un test RT-PCR sur prélèvement salivaire dans les plus brefs délais est recommandée (**pas d'autotest**) dans les plus brefs délais. Si le premier test est négatif, l'isolement se poursuit (votre enfant peut être en phase d'incubation de la maladie). Si le test est positif, vous serez rappelé par l'Assurance Maladie pour adapter la conduite à tenir en tant que cas confirmé.*

***Un deuxième test RT-PCR sur prélèvement salivaire est recommandé en fin d'isolement pour le retour en classe. L'autotest ne peut pas être utilisé.***

*Les adresses des laboratoires sont disponibles sur le site <https://www.sante.fr/>*

***Le retour à l'école se fait alors sous réserve de l'absence de symptômes.***

*La directrice*